

Factures de demi-pension

Merci de procéder au règlement de la manière suivante :

- soit par chèque, libellé à l'ordre de ***"l'Agent comptable du Lycée Koeberlé"***
- soit en espèce

Accompagné du "talon à joindre au règlement" (figurant au bas de la facture - voir modèle ci dessous), ce règlement est à envoyer (ou à déposer), à l'adresse suivante :

Lycée Koeberlé
Agence comptable - Demi pension Dambach-La-Ville
Boulevard Charlemagne
B.P. 228
67604 SELESTAT Cedex

(ci-dessous un modèle de facture)

AVIS AUX FAMILLES

Extrait du titre collectif des ordres de recettes rendu exécutoire
conformément à l'article 46 du Décret 85-924 du 30/08/1985 et à
l'article 98 de la loi de finances n°92-1476 du 31/12/1992

ELEVE :
CLASSE : 4 1
N° National : 15030.....

QUALITE :1/2 PENSION

RUBRIQUES	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
DEMI-PENSION REST.SCOL REMISE ORDRE / DEMI-PENSI	121.93 €	5.94 €	Décret 00-992 du 06/10/001 ABSENCE : 2 jours BREVET DES COLLEGES
A VOTRE CHARGE	115.99 €		

(n° : 77) «DEMI-PENSION 3ème trimestre 2005/2006 »

LA SOMME DE 115.99 EUROS EST A VERSER AVANT LE 13/06/06 SOIT PAR :

- Chèque bancaire établi à l'ordre de :
AGENT COMPTABLE LYCEE KOEBERLE
- En espèces, à la caisse du régisseur ou de l'agence comptable de
l'établissement.

INFORMATION DES DEBITEURS
POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

- SUR LE CALCUL DE LA SOMME, S'ADRESSER AU SERVICE GESTIONNAIRE DE
L'ETABLISSEMENT
- SUR LE MOYEN DE REGLEMENT, S'ADRESSER A L'AGENCE COMPTABLE.

Le RECOUVREMENT des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition
devant la juridiction compétente (article 46 , alinéa 2 du Décret 85-924
du 30/08/1985) .

Toute CONTESTATION sur le bien fondé d'une créance de nature administrative
doit être portée, dans le délai de deux mois suivant sa notification, devant
la juridiction administrative compétente (Décret 65-29 du 11/01/1965).



**Vous pouvez
découper toute cette
partie et la joindre en
entier au règlement**

talon à joindre au règlement
0670011Y
2006 3 30/05/06
Nom de l'élève
01716 4 1
DU 115.99 EUROS

M.
Adresse...
67600 EBERSHEIM

**Talon à joindre impérativement
au règlement**